



BARÈME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION jusqu'à 10% maximum

Jusqu'à 30.000 €; forfait de 3.000€ TTC

De 30.000 € à 60.999 €; 10% TTC du prix de vente

De 61.000 € à 152.449 €; 7,5% TTC du prix de vente

De 152.450 € à 320.144 €; 7% TTC du prix de vente

De 320.145 € à 411.999 €; 6,5% TTC du prix de vente

De 412.000 € à 499.999 €; 6% TTC du prix de vente

A partir de 500.000 €; 5% TTC du prix de vente

HONORAIRES TRANSACTIONS DE FONDS DE COMMERCE

A partir de 1€; 10% TTC du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION

Location d'habitation principale ou mixte (loi 1989)

Conformément à la législation en vigueur, les honoraires se partagent à part égale entre le locataire et le propriétaire.

a) Recherche du locataire + négociation :

12,54% H.T soit 15 % T.T.C du montant du loyer annuel hors charges

b) Montage du dossier + rédaction des Actes :

150,51 € H.T soit 180.00 € T.T.C

Ces frais sont déductibles de vos revenus fonciers

Exemple de calcul en TTC pour un loyer de 500 € charges comprises avec 40 € de charges mensuelles :

Honoraires de location :

460 € (loyer hors charges) x 12 mois x 15% = 828 €

le montant total des honoraires (a + b) sera donc de :

828 € + 180 € = 1008 €

Conformément à la loi du 6 juillet 1989 il sera facturé au propriétaire 50 % de ces honoraires et 50 % au locataire

Le montant des honoraires de location exigé au locataire entrant sera donc de 509 €.

Le montant des honoraires de location exigé au propriétaire sera donc de 509 €.

Location locaux professionnels ou commerciaux

A) Recherche du locataire + négociation

15% H.T soit 17,94% T.T.C du montant du loyer annuel

B) Montage du dossier + rédaction des Actes

250,84 € H.T soit 300,00 € T.T.C

Le total de la négociation, ci-dessus (A + B) sera à la charge du preneur.